

Régularisation de sejour en france

Par kofax, le 13/07/2009 à 14:28

Bonjour,

ma copine avait ete conjointe de francais et avait recu un titre de sejour d'un ans 2 fois conformement a l'article 313-4 du ceseda, elle s'est VU rétiree sa carte de dejour pOUR rupture de vis commune avec son ex mari qui l'a quitté en 2006 elle a ensuite fait une demande d'asile politique en 2008 qui n'a pas malheureusement été rejetéé et la prefecture de paRIS lui a notifié un oqtf depuis aout 2008.

NOUS AVONS QUAND MEMME FAIT APPEL A UNE AVOCATE POUR CASSER CETTE OQTF; ma copine a recu un rejet en fevrier 2009 elle a fait appel de cette decision.

COMBIEN DE TEMPS DURE UN OQTF EN FRANCE?

MOI JE SUIS FRANCAIS ET JE ME SUIS P

ACSÉ AVEC MA COPINE EN MARS 2009 NOUS VIVONS MAINTENANT ENSEMBLE SUR NANTES

MA COPINE PÖURRA T-ELLE RETROUVER SA CARTE DE SEJOUR PAR LE PACS ET NOTRE VIS COMMUNE MEME SI SON RECOURS EN APPEL etais negatif? MERCI DE ME REPONDRE